

Propriétaires privés Permanences « Amélioration de l'Habitat »

Afin de soutenir et dynamiser l'amélioration de l'habitat sur son territoire, la Communauté de communes a décidé de poursuivre les permanences d'information pour les propriétaires privés.



Soutenues par l'Agence nationale de l'habitat (Anah) et l'Etat, ces permanences Habitat ont pour principal objectif d'accompagner les propriétaires occupants ou bailleurs dans leurs projets d'amélioration ou de réhabilitation de leur logement et de les informer sur les aides mobilisables et les financements possibles.

La Communauté de communes souhaite ainsi répondre aux objectifs suivants :

- Améliorer la qualité des logements et lutter contre l'habitat dégradé et la précarité énergétique.
- Favoriser la mise aux normes et les travaux d'adaptation au handicap et au vieillissement.
- Développer une offre locative de qualité et adaptée aux revenus locaux.
- Reconquérir les centres bourgs et lutter contre la vacance.
- Améliorer le cadre de vie des habitants.
- Redynamiser le marché local tout en favorisant le parcours résidentiel.

L'animation des permanences est assurée par le CDHAT

Le Centre de développement pour l'habitat et l'aménagement des territoires (CDHAT) est un opérateur mandaté par la Communauté de communes. De manière neutre et indépendante, les conseillers Habitat du CDHAT informent les propriétaires sur les subventions existantes, les types de travaux à réaliser et leur financement.

Les permanences d'information, gratuites et sans rendez-vous préalable, ont lieu les 3^{ème} mercredis du mois de 14h à 16h30 en alternance :

- **Pleine-Fougères** : Maison de développement, 2 rue de Villebermont (janvier, mars, mai, juillet, septembre, novembre)
- **Dol de Bretagne** : Synergy8, 17 rue de la rouelle, Parc d'activités Les Rolandières (février, avril, juin, août, octobre, décembre)



Conseillers du CDHAT :

02.99.28.46.50
bretagne@cdhat.fr
227 rue de Châteaugiron Immeuble le Sirius
35 000 Rennes

